



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**  
**MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil du 3 octobre 2024 à 19h30, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents:**

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Sièges 4
Monsieur Paul Dénomme	Conseiller Sièges 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Sièges 6

**Est aussi présente :**

Madame Patricia Larivière, directrice générale par intérim

---

## ORDRE DU JOUR

- 000 Ouverture de la séance**
  - 0.1 Ordre du jour
  
- 100 Administration générale**
  - Aucun point
  
- 200 Sécurité publique**
  - Aucun point
  
- 300 Transport**
  - 3.1 Lecture et adoption du règlement numéro 2024-114 décrétant l'acquisition d'un véhicule et d'un emprunt de 263 377\$
  
- 400 Hygiène du milieu / Environnement**
  - Aucun point
  
- 500 Santé et Bien-être**
  - Aucun point
  
- 600 Aménagement, Urbanisme et Développement**
  - Aucun point
  
- 700 Loisirs et Culture**
  - Aucun point
  
- 1000 Période de questions**
  
- 1100 Fermeture de la séance**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**2024-10-236**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 3 octobre 2024 soit ouverte à 19h33 en présence d'aucun contribuables.

**ADOPTÉE**

**2024-10-237**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance extraordinaire du 3 octobre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Patricia Larivière.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**2024-10-238**

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-114 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE ET D'UN EMPRUNT DE 263 377 \$**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en collaboration avec la municipalité de Bouchette avait reçu des soumissions pour l'achat de camion 10 roues et 6 roues, soit :

Soumissionnaire	Montants soumis – avant taxes	
	Camion 10 roues	Camion 6 roues
Groupe Aebi Schmidt Canada inc	421 300.00\$	369 900.00\$
Machinerie Forget inc.	413 981.35\$	-
Kenworth Mont-Laurier	477 188.35\$	-

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea projette l'acquisition d'un camions 10 roues en collaboration avec la municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'achat du camion 10 roues en commun est estimé à 463 377 \$ taxe incluse . Une aide financière de 250 000 \$ reçue du MAMH sera déduit ainsi que la part de la municipalité de Bouchette au montant de 106 688.67 \$ de la dépense;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à la seule approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation puisqu'il est subventionné à plus de 50%.

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1 octobre 2024 par Michel Houde.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marielle Fortin Cousineau et unanimement résolu :

QUE le Conseil procède à l'adoption du projet de règlement no 2024-114 décrétant l'acquisition d'un véhicule et un emprunt de 263 377 \$ pour



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

acquérir le camion 10 roues du plus bas soumissionnaire conforme soit, Groupe Aebi Schmidt Canada inc au montant de 421 300\$ plus les taxes applicables (Annexe A)

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à acquérir un véhicule 10 roues en collaboration avec la municipalité de Bouchette pour le service des travaux publics, incluant le déneigement, pour une dépense au montant de 463 377 \$.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 263 377 \$ et affecter la subvention du MAMH au montant de 200 000 \$(Annexe B) sur une période de 7 ans.

**ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

**ARTICLE 5**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution et subvention qui est versée pour le paiement d'une partie de la dépense décrétée par le présent règlement.

**ARTICLE 6.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement notamment l'aide financière d'un montant de 200 000 \$ octroyé dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, notamment l'aide financière d'un montant de 50 000 \$ octroyé dans le cadre du volet 4- Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ARTICLE 7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## PÉRIODE DE QUESTIONS

- Site web
- Entretien des bâtiments municipaux
- État des routes
- Règlementation sur les conteneurs

2024-10-239

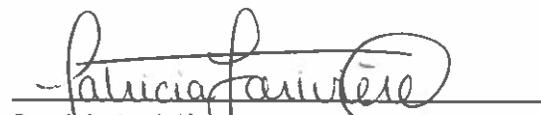
## LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marielle Fortin Cousineau et unanimement résolu :

QUE la séance extraordinaire du Conseil de ce 3 octobre 2024, soit close à 19h37.

**ADOPTÉE**

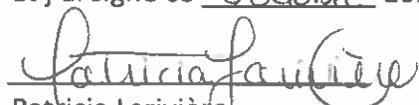
  
Laurent Fortin  
Maire

  
Patricia Larivière  
Directrice Générale  
Greffière-Trésorière par intérim

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Madame Patricia Larivière, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 3 octobre 2024.

  
Patricia Larivière  
Directrice Générale  
Greffière-Trésorière par intérim



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

  
Laurent Fortin  
Maire

  
Patricia Larivière  
Directrice générale par intérim

**Annexe A**

Camion 10 roues (partagé)	421 300 \$
Taxes nettes	42 077 \$
Total	463 377 \$
Subvention MAMH comptant	(200 000 \$)
Part Bouchette (50%) à venir	(106 688.67 \$)
Emprunt prévu au règlement à approuver par la ministre	263 377 \$

Avis de motion donné le	1 octobre 2024
Projet de règlement présenté le	1 octobre 2024
Adoption prévue du règlement le	3 octobre 2024